

Paris, le 04 janvier 2022

Braille et accès au livre : La Fédération des Aveugles de France prend l'offensive

Le 4 janvier, jour anniversaire de la naissance de Louis Braille (né à Coupvray le 4 janvier 1809) a été choisi comme date pour célébrer la journée internationale du système [Braille](#) ; système de lecture et d'écriture utilisé par les personnes aveugles du monde entier.

C'est cette date forte pour le monde des aveugles qu'Anne Renoud, Présidente de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, a choisi pour lancer une grande initiative en direction de l'ensemble des parlementaires et des académiciens. Elle explique le sens de son offensive.

« La situation faite aux aveugles de France au regard de l'accès au livre n'est plus tolérable. 8% de livres seulement accessibles pour nous, c'est insupportable et indigne d'un pays qui se targue d'être un grand pays de culture. C'est d'autant moins tolérable que grâce au numérique, la possibilité de transcrire en écriture braille numérique ou braille papier, l'ensemble de la production du livre existe, de nombreux pays européens en ont fourni la preuve. Manquent seulement quelques moyens.

C'est pourquoi, à partir de l'initiative prise à l'automne dernier par le [CTEB](#), (Centre de Transcription et d'Édition en Braille), situé à Toulouse, lequel, grâce à notre soutien financier et à celui de généreux donateurs, a pu proposer aux lecteurs aveugles, 30 grands titres de la rentrée littéraire dernière au prix du marché au prix public du livre.

J'ai décidé de m'adresser personnellement à l'ensemble des parlementaires de notre République mais aussi à nos académiciens. Aux parlementaires, parce que ce sont eux qui font la Loi et qui contrôlent l'exécutif. Aux académiciens parce qu'ils ont un rôle majeur à jouer dans la protection de la langue et dans la diffusion de la culture.



À eux tous je rappelle que notre Fédération qui regroupe plus de [50 associations sur le territoire national](#) a déposé voilà plus de 3 ans, **un projet visant à permettre aux personnes aveugles de lire le livre de leur choix, dans le format de leur choix, dans des délais raisonnables, deux à trois semaines tout au plus, et au prix du marché. Pour cela, 3 millions d'euros sont nécessaires. Mais la Ministre de la Culture fait la sourde oreille et nous propose des mesures dilatoires qui ne sont pas en rapport avec nos attentes. Voilà pourquoi j'interpelle nos parlementaires et leur dis que nous saurons apprécier leur mobilisation sur le sujet lors des élections toutes proches. »**

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rappelle donc en ce jour de la journée internationale du braille, que donner à lire aux personnes aveugles et amblyopes est techniquement possible, que notre monde associatif dispose des compétences techniques et du savoir-faire pour organiser la production du livre adapté répondant aux attentes des personnes, qu'elle en a déposé projet auprès du [Ministère de la Culture](#). Elle rappelle que **les personnes aveugles qui paient leurs livres [Braille](#), 3 à 4 fois plus élevé que les livres ordinaires, sont les seuls citoyens français à faire exception à la Loi relative au prix unique du livre.**

Contacts presse

Ana Pereira

06 10 58 61 62

a.pereira@aveuglesdefrance.org

